

PROJET GLOBAL DE RESTAURATION DU SITE DE LA CAPELIERE



Capelière, 1989



Capelière, 2006

Sommaire

Introduction.....	3
I. Présentation générale du site et contexte historique.....	4
A. Avant 1927.....	4
B. 1927, gestion par la SNPN.....	4
II. Patrimoine naturel ; diagnostic des habitats et espèces présents sur la Capelière	5
A. Principaux habitats présents sur le site.....	7
1. Sansouires.....	7
2. Boisements.....	8
3. Pelouses.....	9
4. Marais doux et roselières.....	10
5. Jonchaie.....	11
B. Diversité des espèces végétales et animales.....	12
1. La flore.....	12
2. La faune.....	13
III. Les enjeux de gestion et de conservation du site « Capelière ».....	17
IV. Opérations envisagées dans le cadre d'un contrat Natura 2000.....	18
V. Conclusions.....	20

Introduction

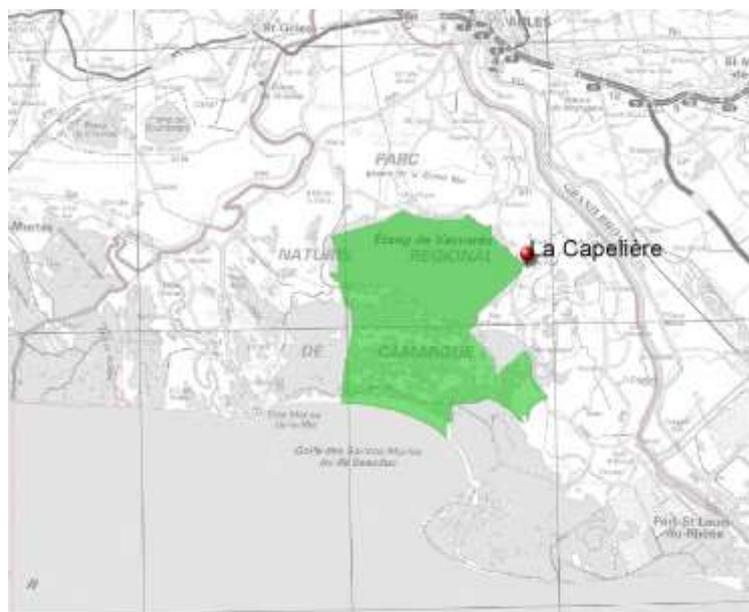
Couvrant 13200 ha au cœur de la Camargue, la réserve naturelle nationale de Camargue fait partie des plus grandes réserves de zones humides d'Europe. Son vaste territoire d'un seul tenant, situé sur les communes d'Arles (7%) et des Saintes-Maries-de-la-Mer (93%), bénéficie d'une protection intégrale.

L'originalité et l'intérêt patrimonial international de la réserve de Camargue réside dans la diversité de ses habitats et des espèces qui les occupent (en particulier les 276 espèces d'oiseaux dont 258 d'intérêt patrimonial), ainsi que dans son fonctionnement écologique.

En 1927, la Réserve zoologique et botanique de Camargue est créée et sa gestion est confiée à d'éminents naturalistes regroupés au sein de la très ancienne Société d'Acclimatation de France, devenue aujourd'hui la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN).

En 1970, l'Etat acquiert les terrains et effectue le classement en Réserve Nationale en 1975 (Arrêté ministériel du 28 avril 1975). L'Etat confirme la SNPN dans son rôle de gestionnaire et lui permet ainsi de poursuivre sa politique de conservation.

Situé en limite est de la réserve, le site de la Capelière abrite, sur 27 hectares, un condensé d'habitats naturels caractéristiques de Camargue et permet ainsi de faire découvrir au public la biodiversité du delta au travers d'une exposition, d'un centre d'accueil, et d'un sentier de découverte de 1.5 km. Cet espace est géré par la SNPN sur fonds propres.



Depuis quelques années, les suivis de gestion et les nombreuses observations naturalistes répertoriées permettent de mettre en avant l'évolution de ce site, et notamment la fermeture des milieux tels que les prés salés et fourrés halophiles méditerranéens, ainsi que les roselières, au détriment des espèces qui leur sont inféodées.

On constate, à partir de données scientifiques, une perte notable au niveau d'habitats et d'espèces constituant un objectif de conservation et de communication auprès du public.

En effet, la Capelière, est le seul secteur de la réserve constitué de marais d'eau douce, et également l'infrastructure principale d'accueil du public, avec 13650 visiteurs en 2012 (en constante diminution depuis 2000) (cf annexe 1).

I. Présentation générale du site et contexte historique

A. Avant 1927

Le site est acquis par la compagnie des Salins du Midi au milieu du XIXe siècle, puis confié en gestion à la SNPN en 1927, lors de la création de la Réserve Zoologique et Botanique de Camargue.

Depuis, la SNPN est le seul occupant et gestionnaire avec un bail emphytéotique lui conférant tous les droits du propriétaire.

Au début du XXe siècle, une digue est construite aux abords de l'étang du Vaccarès, afin de bloquer l'érosion sous l'effet du mistral. Le marais de la Capelière est alors créé.

La qualité des terres des 27 hectares de la Capelière ne permettent pas la mise en culture. Le mas et ces attenants sont donc vraisemblablement liés à la construction et à l'entretien de la digue, qui sera transformée en route dans les années 30.

A ces 27 hectares initiaux seront prélevés 7 hectares lors d'un échange avec la propriété voisine (Vazel), cédant en contrepartie 7 hectares d'anciennes rizières (correspondant aujourd'hui au *marais nord*).

Cette acquisition d'anciennes rizières a indirectement fourni des droits d'eau à la Capelière, d'abord pour les habitations, et ensuite pour les marais. Ces droits d'eau sont aujourd'hui mis en œuvre à partir du canal de l'Aube de Bouic, permettant d'alimenter les marais pendant toute la belle saison, et les habitations, un jour par semaine en hiver.

B. 1927, gestion par la SNPN

Jusqu'en 1975, la Capelière est à l'abandon, la maison est inhabitée et en ruine, et les milieux naturels soumis à un pâturage équin intensif, qui altère profondément la qualité des habitats.

Cependant, ces terres marécageuses, alimentées uniquement par les eaux de pluie, possédaient un rythme hydraulique totalement naturel, avec un assèchement estival prononcé. La roselière, surpaturée, asséchée l'été, était alors particulièrement riche en passereaux paludicoles à fort intérêt patrimonial (lusciniolles à moustaches, panures à moustache, cisticolles des joncs...) tandis que le réseau de canaux, lui aussi asséché l'été, abritait déjà des cistudes d'Europe, mais aussi le rare triton palmé et deux mollusques (*Ancylus lacustris*, *Anisus retundatus*) indicateurs d'un rythme hydrologique naturel de plus en plus rare en Camargue.

La manade de chevaux est exclue de la Capelière en 1978.

En 1977, les crédits sont débloqués pour l'aménagement du mas de la Capelière, les bureaux y sont transférés, la réfection des bâtiments sera terminée en mars 1979. Le 12 mars 1979, un incendie détruira 80% du siège de la RNC. Sa reconstruction s'achèvera en mars 1980, date d'ouverture au public. Une série d'aménagement des marais est réalisée et une gestion active de l'eau est mise en place, visant dans la mesure du possible, à rendre attractif les marais pour les oiseaux toute l'année (en fonction des espèces). La fréquentation des marais par les oiseaux est essentiellement hivernal et en période de migration alors que celle du site de la Capelière par le public est plutôt printanière et estivale. (cf annexe 2)

II. Patrimoine naturel ; diagnostic des habitats et espèces présents sur la Capelière

La SNPN gère ses terrains à partir de suivis scientifiques depuis plus de 30 ans.

Ces suivis, ces inventaires et des observations ponctuelles permettent d'observer l'évolution du système dans son ensemble, de caractériser les types d'habitats, et de dresser une liste des espèces contactées sur le site.

Voici une carte globale des habitats présents sur le site de la Capelière, ainsi que des surfaces concernées par la progression de certains ligneux tels que *Baccharis halimifolia*, *Amorpha fruticosa* ou *Fraxinus americana*, ou d'un végétal aquatique envahissant, *Ludwigia sp.*

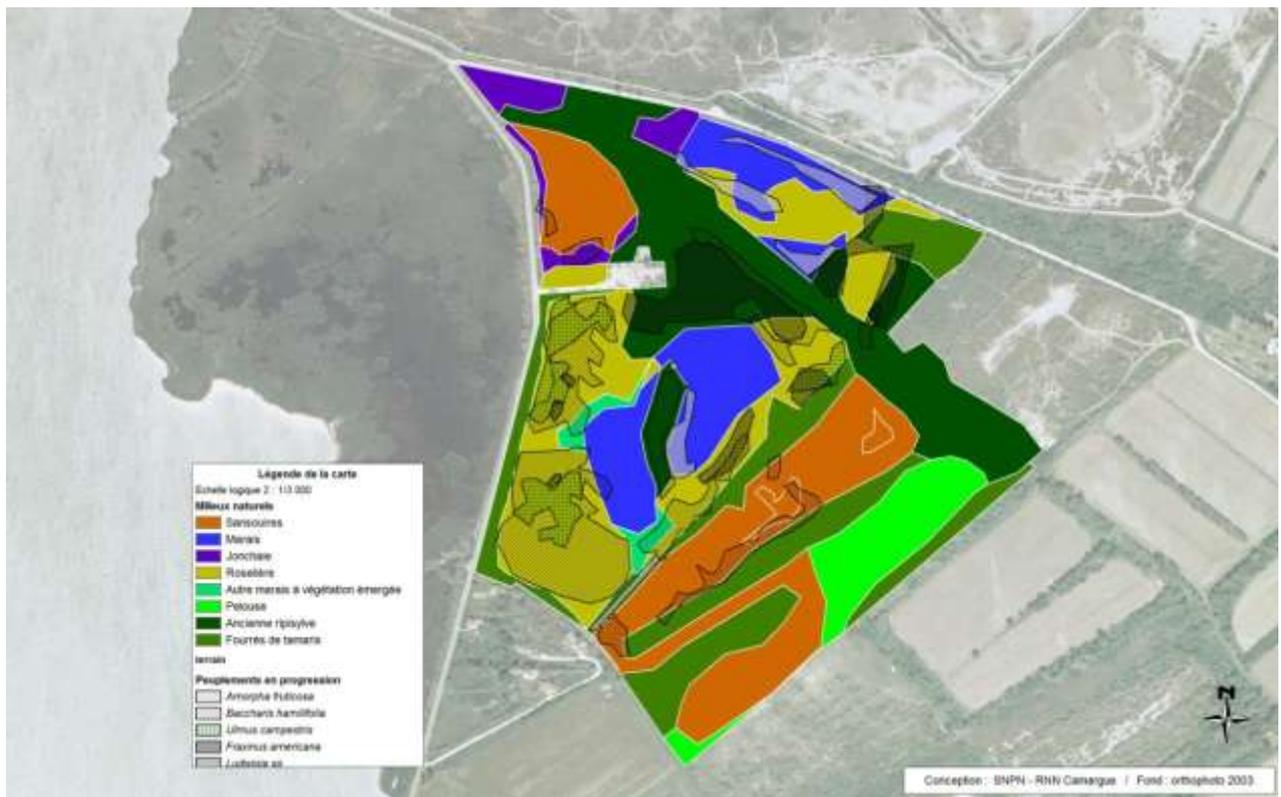


Figure 1 : Habitats présents sur le site de la Capelière

La figure 2, ci-dessous, permet de connaître la toponymie des différents secteurs cités ultérieurement.



Figure 2 : Toponymie des secteurs

A. Principaux habitats présents sur le site

1. Sansouires

La sansouire (étendue salée en provençal) est une appellation locale qui désigne les formations végétales basses dominées par des halophytes (végétaux adaptés à des fortes teneurs en sel), ligneux ou herbacés. C'est un milieu à la dynamique naturelle lente.

Les sansouires font partie des milieux ayant subi les plus fortes diminutions en surface depuis 50 ans.

Ces milieux typiques du littoral Méditerranéen font partie intégrante du paysage camarguais et y ont un intérêt patrimonial très fort.

Intérêt patrimonial

Très fort (paysager, culturel, faune, flore)

Habitat d'intérêt communautaire lié aux sansouires de la Capelière :

- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (1420)

Etat de conservation sur la Capelière

Deux secteurs de sansouires sont présents sur la Capelière, un au nord des bâtiments, l'autre au sud du marais pour une surface totale de **4.37 ha** (cf figure 1). Ils sont relativement en bon état de conservation. Toutefois, quelques pieds de séneçon en arbre (*Baccharis hamifolia*) ont fait leur apparition en limite de ces deux zones.



1. Sansouire sud



2. Sansouire nord

2. Boisements

Le boisement de la Capelière est un vestige des ripisylves qui se sont développées sur un ancien tracé du Rhône. Il est constitué essentiellement d'ormes champêtres, de peupliers blancs, de frênes à feuilles étroites, d'aulnes glutineux et de saules blancs.

Les ripisylves sont utilisées par l'avifaune pour la nidification (hérons, rapaces, passereaux, cigognes), mais également comme zone refuge par de nombreux insectes lors de l'émergence. En outre, la Diane, un papillon rare, fréquente les lisières où pousse sa plante hôte, l'aristoloche (présente sur la Capelière).

L'intérêt patrimonial des ripisylves réside également dans la faible représentation de ces milieux à l'échelle de la Camargue.

Les autres parties arborées, dominées par le tamaris se trouvent essentiellement sur des linéaires en bordure de route ou de canaux.

Intérêt patrimonial

Très fort (paysager, biologique)

Habitats d'intérêt communautaire lié aux boisements de la Capelière

- Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Galeries et fourrés riverains méridionaux (92D0)

Etat de conservation sur la Capelière

La ripisylve s'étend sur **4.94 ha** et présente quelques signes de faiblesse. En effet, un certains nombres de peupliers et de saules sont morts aux extrémités nord et sud. De plus, le frêne américain, sans doute planté aux abords des bâtiments, s'est largement propagé au sein du boisement et de la roselière au cours des dix dernières années. L'*Amorpha fruticosa*, espèce invasive, est également bien présente.



4. *Fraxinus americana* et *Amorpha fruticosa*

3. Pelouses

Les pelouses s'installent sur des terres hautes, marquées par une certaine sécheresse estivale. Au sud de la Capelière, **1.45 ha** sont constitués de pelouses hautes. Ce type de milieu évolue naturellement vers des formations plus boisées. Il accueille une flore très diversifiée, composée d'annuelles, telles que les trèfles, lotus, chiendents, et vesces.

Même si leur régression est aujourd'hui contenue, les pelouses font partie des milieux qui ont le plus perdu de surface depuis 50 ans.

C'est un habitat riche et diversifié, très utilisé par la faune (insectes et reptiles) et qui accueille une flore diversifiée.

Intérêt patrimonial

Très fort

Habitats d'intérêt communautaire lié aux boisements de la Capelière

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Théro-Brachipodietea (6220)

Etat de conservation sur la Capelière

La pelouse de la Capelière est menacée par la fermeture du milieu par les filaires. Cette évolution est pour le moment relativement lente.



4. Marais doux et roselières

Deux marais d'eau douce de **1.5 ha chacun** sont présents sur le site. Leur flore est constituée d'herbiers communs (potamots, myriophylles) appréciée par la faune aquatique mais surtout important dans le nourrissage des anatidés. En effet, en hiver, ils attirent d'importantes populations d'oiseaux à fort intérêt patrimonial en tant que zones de repos et de gagnage. Il s'agit également du point d'intérêt majeur du public, qui jouit d'observatoires permettant de profiter de la richesse avifaunistique du site.

La roselière, composée essentiellement de phragmites, entoure ces deux marais sur **3 ha**. L'intérêt est très fort pour la reproduction d'oiseaux de l'annexe 1 de la « Directive Habitats » inféodés aux roselières (Butor étoilé, Héron pourpré, passereaux paludicoles). L'importance de cet habitat d'oiseaux justifie la cartographie des roselières au même titre que les habitats d'intérêt communautaire. Cet habitat joue également un rôle important pour les populations de Cistude d'Europe.

Intérêt patrimonial

Très fort pour certaines espèces d'oiseaux de l'annexe 1

Habitats d'intérêt communautaire lié aux marais et roselières de la Capelière

- Roselières (Habitat d'espèces d'intérêt communautaire)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion et de l'Hydrocharition (3150)

Etat de conservation sur la Capelière

Les marais ont une tendance à l'eutrophisation, notamment à cause de la prolifération de la jussie sur quelques secteurs et malgré des assecs périodiques en été. Le mauvais état du réseau hydraulique à l'origine des mises en eau ne permet pas de gérer convenablement ces milieux, qui ont tendances à se fermer. De l'ensemble de ces conditions résulte une baisse de la fréquentation par les oiseaux d'eau...mais également par le public.

La roselière subit quant à elle une évolution naturelle de comblement et d'une forte concurrence de la strate arborée, constituée majoritairement d'une espèce envahissante, le séneçon en arbre (*Baccharis hamilifolia*). Le comblement naturel, est alors accéléré par la présence de cette espèce à croissance rapide. Cette évolution se fait au détriment des espèces paludicoles présentes.



5. Marais nord



7. Marais sud



6. Roselière

5. Jonchaie

Les prés salés de haut et de bas niveau caractérisent les milieux herbacés halophiles. Ils regroupent des formations végétales assez diverses caractérisés par le *Juncetalia maritimi* mais aussi par les formations littorales de Jonc piquant, de Choin noircissant ou de Spartine bigarrée.

Ils sont assez bien répartis en Camargue en bordure de lagunes, d'étangs ou de marais en secteur laguno-marin, comme en secteur fluvio-lacustre.

Ces jonchaies présentent un intérêt certain en tant que zone de chasse de chiroptères de l'annexe 2 de la directive « habitats ».

Intérêt patrimonial

Fort

Habitats d'intérêt communautaire lié aux jonchaies de la Capelière

- Prés salés méditerranéens (1410)

Etat de conservation sur la Capelière

Cet habitat est assez peu représenté sur le site, néanmoins, les secteurs concernés ne semblent pas menacés.



8. Jonchaie

B. Diversité des espèces végétales et animales

A la Capelière, plusieurs espèces végétales et animales ont un intérêt patrimonial. Certains taxons ont fait l'œuvre de suivis ou d'inventaires particuliers, mais une mise à jour de l'ensemble est à envisager. Ainsi par groupe d'espèces, les données plus ou moins récentes comptabilisent :

- Pour la flore : 9 espèces
- Pour les mammifères : 3 espèces
- Pour les amphibiens et reptiles : 13 espèces
- Pour les oiseaux : 199 espèces

1. La flore

Au total, 7 espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été recensées sur la Capelière. Ces données sont issues essentiellement d'un inventaire floristique réalisé par l'équipe gestionnaire en 1995.

Famille	Genre espèce	Nom français	Protection	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge PACA	Remarque
Amaryllidaceae	<i>Pancratium maritimum</i>	Lys maritime	Régionale	*		
Brassicaceae	<i>Cochlearia glastifolia</i>	Cranson à feuilles de pastel	Régionale			
Lentibulariaceae	<i>Utricularia minor</i>	Petite utriculaire	Régionale			pas d'observation récente
Poaceae	<i>Elytrigia elongata</i> ssp <i>elongata</i>	Chiendent allongé	Régionale			
Ophioglossaceae	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse vulgaire	Régionale			
Orchidaceae	<i>Himantoglossum robertianum</i>	Barlie de Robert		*	*	
Zannichelliaceae	<i>Zannichellia palustris</i> subsp. <i>Pedicellata</i>	Zanichellie des marais	Régionale			

2. La faune

a) Avifaune

Les oiseaux constituent la richesse faunistique des lieux, et regroupe une très grande partie des espèces observables en Camargue. Ces données sont issues de suivis réguliers et d'observations ponctuelles. Parmi ces espèces, 60 sont concernées par l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (en gris dans le tableau suivant).

Nom français	Nom scientifique	Présence	Observé 2001-2010	Dir. Oiseaux An. I	Liste rouge UICN		Statut National
					Mondiale	France (N)	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Régulière	Oui				Protégé
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Régulière	Oui			VU	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Régulière	Oui				Protégé
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Régulière	Oui				
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Régulière	Oui				
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Régulière	Oui				
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Régulière	Oui				
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Régulière	Oui				
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Régulière	Oui				
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Régulière	Oui				
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Régulière	Oui				
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Régulière	Oui				
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Régulière	Oui	X	NT		Protégé
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Régulière	Oui				
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Régulière	Oui				
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	Occasionnelle	Oui				
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Occasionnelle	Oui				
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Régulière	Oui				
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	Accidentelle	Oui	X			Protégé
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Occasionnelle	Oui				
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Régulière	Oui				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Régulière	Oui				Protégé
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Régulière	Oui				Protégé
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	Régulier	Oui	X			Protégé
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Régulière	Oui	X	NT		Protégé
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Occasionnelle	Oui	X	NT		Protégé
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Régulière	Oui				Protégé
Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>	Accidentelle	Oui	X			Protégé

Nom français	Nom scientifique	Présence	Observé 2001-2010	Dir. Oiseaux An. I	Liste rouge UICN		Statut National
					Mondiale	France (N)	
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Occasionnelle	Oui	X	VU		Protégé
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Faucon crécerellette	<i>Falco tinnunculus</i>	Accidentelle	Oui	X	VU		Protégé
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Régulière	Oui	X	NT		Protégé
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Régulière	Oui				Protégé
Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	Occasionnelle	Oui	X			Protégé
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Régulière	Oui				
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	?	Oui	X			Protégé
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	?	Non	X	NT		Protégé
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Régulière	Oui				
Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Régulière	Oui	X		EN	Protégé
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Régulière	Oui				
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Occasionnel	Oui	X			Protégé
Glaréole à collier	<i>Glaucopis pratensis</i>	Accidentelle	Oui	X			Protégé
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Régulière	Oui				
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Régulière	Oui				
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Régulière	Oui				Protégé
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Régulière	Oui	X			
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Régulière ?	Oui				
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Régulière	Oui				
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Régulière	Oui				
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Régulière	Oui		NT		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Régulière	Oui		NT		
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Régulière	Oui				
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Régulière	Oui				
Chevalier stagnatile	<i>Tringa stagnatilis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Régulière	Oui				
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa flavipes</i>	Accidentelle	Oui				Protégé
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Régulière	Oui				Protégé
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Goéland leucophaea	<i>Larus michahellis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Régulière	Oui				
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Régulière	Oui				
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Régulière	Oui			NT	Protégé
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Éffraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Régulière	Oui				Protégé
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Régulière	Oui				Protégé
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Régulière ?	Oui				Protégé
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Régulière	Oui				Protégé
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Régulière	Oui	X	NT		Protégé
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Régulière	Oui				Protégé
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Régulière	Oui				Protégé
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Régulière	Oui				

Nom français	Nom scientifique	Présence	Observé 2001-2010	Dir. Oiseaux An. I	Liste rouge UICN		Statut National
					Mondiale	France (N)	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Régulière	Oui				Protégé
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Régulière	Oui				Protégé
Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>	Régulière	Oui				Protégé
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Régulière	Oui				Protégé
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Régulière	Oui				Protégé
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Régulière	Oui				Protégé
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Régulière	Oui				Protégé
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Régulière	Oui				Protégé
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Régulière	Oui				Protégé
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Régulière	Oui				
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Régulière	Oui				
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Régulière	Oui				
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Régulière	Oui				
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Régulière	Oui				Protégé
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Régulière	Oui	X			Protégé
Lusciniole à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Régulière	Oui	X		VU	Protégé
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Régulière ?	Oui				Protégé
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Régulière	Oui			VU	Protégé
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Régulière	Oui				Protégé
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Régulière	Oui				Protégé
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Régulière	Oui				Protégé
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Régulière	Oui				Protégé
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Régulière	Oui				Protégé
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Régulière	Oui				Protégé
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Accidentelle	Oui	X			Protégé
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Régulière	Oui				Protégé
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Régulière	Oui				Protégé
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Régulière	Non				Protégé
Pie-grièche isabelle	<i>Lanius isabellinus</i>	Accidentelle	Oui				Protégé
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Accidentelle	Oui				Protégé
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Régulière	Oui				Protégé
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Régulière	Oui				Protégé
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	Régulière	Oui				Protégé
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Régulière	Oui				Protégé
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Régulière	Oui				Protégé
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Régulière	Oui			NT	Protégé
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Régulière	Oui				Protégé
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Régulière	Oui				Protégé
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Régulière	Oui				Protégé
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Accidentelle	Oui				Protégé
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Accidentelle	Non				Protégé
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Occasionnelle	Non				Protégé
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	Occasionnelle	Oui				Protégé
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Régulière	Oui				Protégé
Bruant mélanocéphale	<i>Emberiza melanocephala</i>	Accidentelle	Oui				Protégé

b) Mammifères

Les mammifères représentent un groupe faunistique assez peu diversifié.

Sont présents sur la Capelière : la pipistrelle commune (Directive « Habitat ») ; le lapin de garenne et le campagnol amphibie (tous deux sur les listes rouges UICN) ; ainsi que d'autres espèces plus communes, voire considérées comme nuisibles (sanglier, renard roux, fouine, belette, putois, ragondin, taupe)

c) Reptiles et amphibiens

Le groupe des amphibiens comporte quatre espèces dont trois sont concernées par la Directive « Habitat »

Nom français	Nom scientifique	Présence	Observé 2000 - 2010	Statut National	Directive Habitats	Listes rouges UICN		Enjeux de conservation
						Mondiale	France	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Régulière	Oui	P	IV			Modéré
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>			P	V			
Grenouille de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	Régulières ?	Oui	P	V		NT	Fort ?
Grenouille de Graf	<i>Pelophylax kl. grafi</i>			P		NT		Fort ?

Concernant les reptiles, 11 des 14 espèces recensées en Camargue sont présentes sur le site. Toutes bénéficient d'une protection nationale.

La cistude fait partie des annexes II et IV de la Directive « Habitat ». L'espèce est très bien représentée sur le site, où de nombreuses observations sont réalisées chaque année, essentiellement dans les réseaux de canaux longeant la roselière et la ripisylve. Toutefois, un suivi régulier de l'espèce n'est pas réalisé actuellement, et devrait être mis en place

Nom français	Nom scientifique	Présence	Observé 2000 - 2010	Statut National	Directive Habitats	Listes rouges UICN		Enjeu de conservation
						Mondiale	France	
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Régulière	Oui	P	II, IV	NT	NT	Très fort
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Régulière	Oui	P				
Lézard des murailles	<i>Podardis muralis</i>	Régulière	Oui	P				
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	Accidentelle ?	Oui					
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Régulière ?	Oui	P				
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	Occasionnelle	Oui	P				
Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	Régulière	Oui	P				
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Régulière	Oui	P				
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Régulière	Oui	P				
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Occasionnelle	Oui	P				
Tarante de Maurétanie	<i>Tarantola mauretanicus</i>	Occasionnelle	Oui	P				

d) *Invertébrés*

Les invertébrés sont bien moins connus et aucun inventaire n'a été réalisé sur le site de la Capelière.

Notons, tout de même, la présence de la Diane (*Zerynthia polyxena*) et de sa plante hôte, l'aristoloche, dans les bois de la ripisylve.

Ce papillon est protégé au niveau national et fait parti de l'annexe IV de la Directive « Habitat ».

III. Les enjeux de gestion et de conservation du site « Capelière »

Les enjeux de conservation du site concernent naturellement le maintien (ou la restauration le cas échéant) dans un état de conservation favorable des habitats, notamment des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces de l'annexe 2 de la Directive « Habitats » ou de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

La Capelière est un des seuls sites gérés par la SNPN ouvert au public. Il s'agit d'une vitrine de la gestion de la Réserve Nationale de Camargue qui a l'intérêt d'être composé de divers habitats caractéristiques de Camargue. Cela rend prioritaire le maintien d'une mosaïque de ces milieux à des fins de conservation, mais aussi de communication auprès du public. Le site de la Capelière représente notamment le seul secteur lié à l'eau douce géré par la SNPN, ce qui le rend tout à fait complémentaire des milieux saumâtres de la réserve.

L'enjeu global du site est donc **le maintien ou la restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des milieux du site de la Capelière.**

Pour poursuivre cet enjeu, il faut :

- Limiter la fermeture des milieux ouverts tels que les marais, les roselières, les pelouses et les sansouires
- Maintenir la ripisylve dans un bon état de conservation
- Limiter, voire éradiquer les espèces envahissantes, en priorité la jussie et le séneçon en arbre, puis l'*Amorpha fruticosa* et le frêne américain.
- Permettre une mise en eau respectant au mieux les cycles naturels, et favorisant, dans la mesure du possible, l'accueil des oiseaux.

IV. Opérations envisagées dans le cadre de ce projet

Un certain nombre d'opérations sont nécessaires pour atteindre les objectifs de maintien et de restauration des milieux.

L'ordre de définition des objectifs et des opérations ne précise pas d'ordre de priorité, puisque c'est le couplage de l'ensemble de ces opérations qui permettra de répondre à l'enjeu global.

❖ **Objectif 1 : Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats favorables à la Cistude d'Europe (cf OC18 du DOCOB Camargue))**

Secteurs concernés : l'ensemble du réseau de roubines et canaux, actuel ou ancien, et leurs abords

Opérations :

- Restaurer le réseau hydraulique (curage des canaux, restauration et création de martelières)
- Définir un cahier des charges spécifique à l'entretien des canaux et roubines. Les travaux de curage, et de nettoyage des roubines et canaux doivent intégrer la conservation d'une végétation rivulaire diversifiée. Ils doivent définir des périodes d'intervention excluant la période d'hibernation dans les secteurs de présence avérée de populations de Cistudes.
- Maintenir ouverts les habitats de ponte et les préserver d'interventions mécaniques

❖ **Objectif 2 : Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats favorables aux oiseaux paludicoles (cf OC 15 du DOCOB Camargue)**

Secteur concerné : roselière

Opérations :

- Maintenir une unité de gestion de la roselière de grande surface
- Ne pas pratiquer d'assez printanier des marais fluvio-lacustres et des roselières
- Bûcheronnage et dessouchage des pieds de baccharis, de frênes et d'ormes, et enlèvement et gestion des déchets
- Arasement du sol de la roselière

❖ **Objectif 3 : Retrouver un habitat « marais doux » favorable à l'avifaune d'intérêt patrimonial**

Secteurs concernés : marais nord et marais sud

Opérations :

- Arrachage manuel de la jussie
- Mise en place de dispositifs anti-jussie en amont, sur le réseau hydraulique
- Pâturage équin extensif afin de limiter la progression des roseaux et de maintenir le milieu ouvert
- Mise en place de clôtures sur le marais sud (déjà en place sur le marais nord)
- Définir un calendrier de mise en eau, avec des fourchettes de niveaux d'eau à respecter en fonction des saisons, et des assecs estivaux prolongés (au moins un an sur deux, pouvant permettre de maintenir un marais en eau à destination du public)
- Restaurer le réseau hydraulique et permettre l'indépendance totale des deux marais (curage des canaux, restauration et création de martelières)

❖ **Objectif 4 : Elimination ou limitation de l'expansion des espèces envahissantes *Baccharis halimifolia*, *Amorpha fruticosa* et *Fraxinus americana***

Les surfaces à traiter correspondent aux espèces en progression désignées sur la figure 1. Les secteurs sont ceux définis sur la figure 2.

Secteurs concernés : roselière, marais sud, sansouire nord, sansouire sud, ripisylve

Opérations :

- Bûcheronnage et dessouchage des pieds de baccharis, de frênes et d'ormes, et enlèvement et gestion des déchets
- Arasement du sol de la roselière

❖ **Objectif 5 : Limiter la fermeture du milieu « pelouse » favorable à l'installation d'espèces végétales d'intérêt patrimonial**

Secteur concerné : pelouse

Opérations :

- Mise en place de clôtures pour permettre un pâturage équin extensif

V. Conclusions

Cet enjeu global de **maintien et restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des milieux du site de la Capelière** s'intègre sur deux plans :

- écologique d'une part, en tant que gestionnaire d'espaces naturels, notre rôle est bien de favoriser la diversité des espèces, des habitats et des paysages.
- notre second rôle est de communiquer et de participer à l'éducation à l'environnement du grand public, rôle que nous ne pourrions pas tenir sans le site de la Capelière, réelle mosaïque d'un ensemble de milieux caractéristiques de Camargue.

La Capelière, bien que ne faisant pas partie du périmètre de la Réserve Nationale participe tout de même à une gestion globale des espaces naturels en Camargue, en multipliant des zones favorables à l'accueil de l'avifaune en particulier (anatidés, paludicoles...), mais aussi des chiroptères.

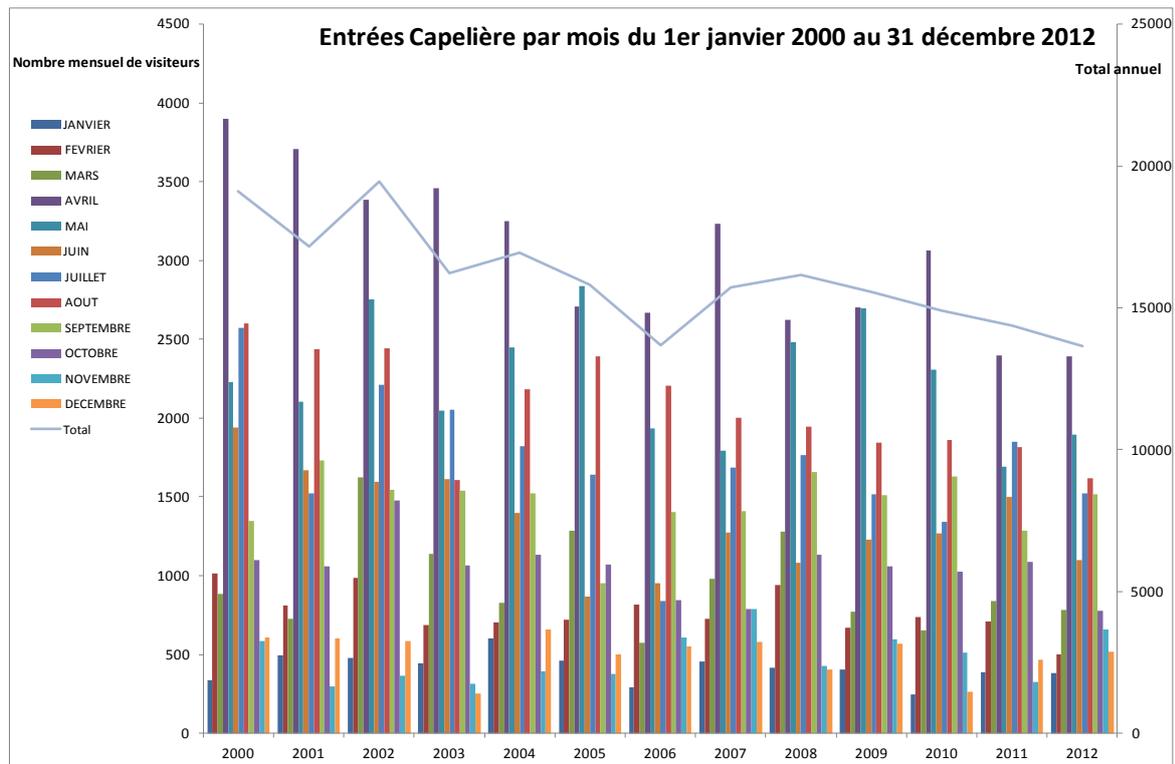
L'association dispose de 7,5 postes et d'un budget destiné à la gestion de la réserve uniquement. Par conséquent, la SNPN ne possède pas un budget suffisant en ce qui concerne le site de la Capelière. La diminution de l'attrait du site pour la faune et par conséquent pour les visiteurs, constitue une perte économique (entrées payantes) potentielle et fragilise la pérennisation des deux postes en autofinancement destinés à l'accueil du public.

Le désordre auquel nous sommes arrivés à la Capelière, nécessite un changement d'approche avec une gestion des milieux ouverts par pâturage et une remise à jour d'un système hydraulique qui n'a pas la finesse souhaitable pour une gestion appropriée des résultats attendus.

Annexe 1

Nombre d'entrées réalisées à la Capelière entre 2000 et 2012

Diminution progressive du nombre de visiteurs de 2000 à 2012



Annexe 2

Listing des aménagements réalisés à la Capelière au cours du temps

1.1-Observatoires :

- Marais sud

1976 : construction de l'observatoire des Figuiers

1980 : reconstruction de l'observatoire des Figuiers, 1988 : agrandissement de cet observatoire.

1996 : construction de l'observatoire des Tamaris achevé en 1997.

1999 : aménagement d'une partie de cet observatoire pour les handicapés.

- Marais nord

Mars-avril 1983 : *construction de l'observatoire des Ormes.*

1994 : édification d'un nouvel observatoire : celui des Aulnes, 1995 aménagements.

1996 : réfection complète de l'observatoire des Ormes, avec mise aux normes pour les handicapés.

1.2-Travaux sur marais :

- Marais sud

Septembre-Octobre 1981 : Passage de roues-cages, mise en protection des roselières denses et forêts contre les chevaux, introduction des chevaux dans le marais pour l'entretien d'une certaine ouverture du milieu, construction d'un observatoire.

1983 : juillet, août, septembre : assèchement complet, puis élimination de la tourbe et remodelage des îlots. Remise en eau.

Automne 1992 : curage d'une partie du marais sud (problèmes évoqués en 1991 d'une baisse de production de la végétation aquatique et d'un pâturage croissant par les carpes, d'une baisse de la fréquentation des foulques, de l'absence quasi-totale de plongeurs en 1990-91, et du faible effectif en 1991-92).

1996 : nouvel assec du marais au cours de l'été afin de favoriser la minéralisation, 1 tonne de carpes adultes est pêchée.

- Marais nord

1981 : le marais nord est encore une rizière

1982 : creusement et mise en eau du marais.

Juin 1984 : plantations en bordure de marais et mise en place de protections.

1985 : le réaménagement a porté sur l'élimination des trop nombreux îlots et la création d'une butte à guépiers.

1987 : création d'une falaise sur la butte.

1996 : mise en place des échelles nivelées.

Juin 2001 : assèchement des marais de la Capelière (essai d'éradication des espèces introduites : La jussie, le baccharis, la lentille d'eau d'Amérique du sud).

2004 : travaux hydrauliques pour une meilleure maîtrise de l'eau dans les marais.

Depuis 2007 : le marais est maintenu en vasière durant l'été. Certaines espèces nouvelles pour la Capelière sont vues régulièrement : spatule blanche, chevalier stagnatile, chevalier arlequin...

2010-2011 : assec pour la réfection des clôtures du marais nord pour le pâturage hivernal du marais nord.

Annexe 3 :

Photos Capelière 1989 : La roselière est dense et étendue. Elle n'est pas encore envahie par les ligneux (frênes américains, *Baccharis* et *Amorpha*).



Photo aérienne de 2006 :

Les frênes américains occupent déjà plus ou moins la même surface qu'aujourd'hui. Les séneçons en arbre débutent tout juste leur propagation.



1989	2013
 <p>A photograph showing a marshy landscape in 1989. The foreground is dominated by tall, golden-brown grasses and green reeds. In the middle ground, there are several yellow flowers, possibly irises. The background features a line of green trees and a small, light-colored building under a pale, overcast sky.</p>	 <p>A photograph showing a marshy landscape in 2013. The foreground is filled with dense, green vegetation, including large, brown, fuzzy seed heads. The background shows a line of trees and a clear blue sky.</p>
<p data-bbox="177 808 794 887">Vu sur le marais sud par l'observatoire des figuiers</p>  <p>A photograph showing a marshy landscape in 1989. The foreground is a calm body of water reflecting the sky. In the middle ground, there is a small, bare tree or shrub. The background shows a line of trees and a clear blue sky.</p>	 <p>A photograph showing a marshy landscape in 2013. The foreground is filled with dense, green vegetation, including tall reeds. The middle ground shows a body of water reflecting the sky. The background features a line of trees and a clear blue sky.</p>

Annexe 5 Extrait du compte-rendu scientifique 2012 de la Réserve Nationale de Camargue

5.2 Oiseaux nicheurs recensés à la Capelière

Les oiseaux nicheurs de la Capelière sont recensés chaque année au printemps (entre mars et juin) par des parcours d'écoutes systématiques du territoire de la Capelière (25 ha) durant lesquels sont notés tous les contacts d'oiseaux chanteurs, en particulier quand ils sont simultanés. Depuis 1992, le recensement concerne l'ensemble des espèces nicheuses.

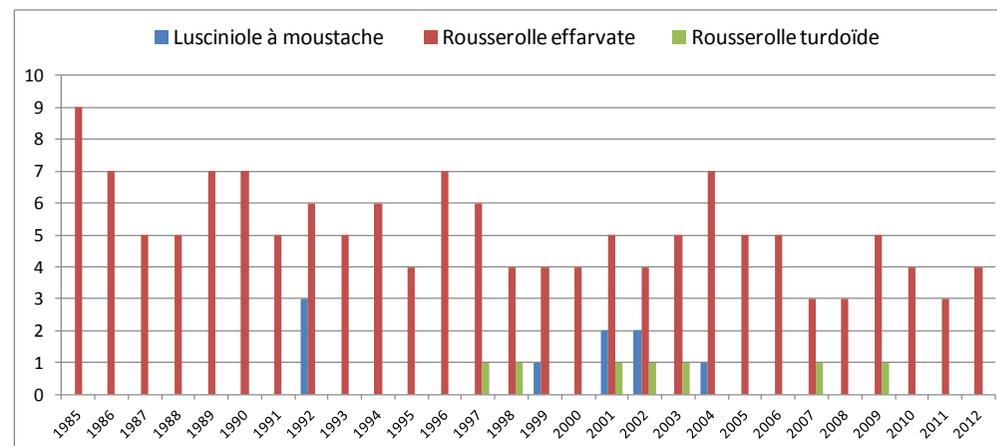
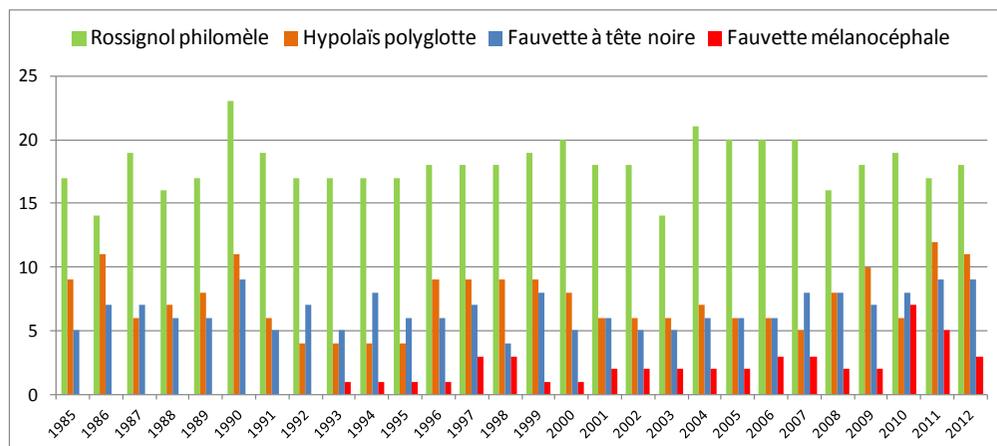
Espèce (nom latin)	Espèce (nom français)	1982	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1 à 2	1 à 2	2 à 3
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1 à 2	1 à 2	1	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		Présence irrégulière								1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Présence régulière (1 couple)																		1	1	1	1	1	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Présence régulière (1 à 2 couples)																		2	1	1	1	1	1
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Présence irrégulière																		2	3	3	3	5	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	16	17	14	19	16	17	23	19	17	17	17	17	18	18	18	19	20	18	18	13 à 14	21	20	19 à 20	20	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		Présence irrégulière								1	2	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	16	15	15	0	0	2	4	9	13	16	18	18	19	20	19	15	16	19	17	14	17	17 à 18	16	18	
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Pr. irr	Pr. irr	Pr. irr	0	0	0	0	0	2	2	2	3	4	2	2	2	2 à 3	4	2	2	2	2	3	5	
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustache		Présence irrégulière								3	0	0	0	0	0	1	0	2	2	0	1	0	0		
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	9	9	7	5	5	7	7	5	6	5	6	4	7	6	3 à 5	4	4	5	4	4 à 5	7	5	5	3	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1 ?	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	11	9	11	6	?	8	11	6	4	4	4	4	9	9	8 à 9	8 à 9	7 à 8	6	5 à 6	5 à 6	6 à 7	5 à 6	6	5	
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale		Présence irrégulière								0	1	1	1	1	2 à 3	3	1	0 à 1	2	2	1 à 2	2	1 à 2	3	3
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	5	5	7	7	6	6	9	5	7	5	8	6	6	7	4	7 à 8	5	6	5	5	5 à 6	5 à 6	6	8	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Présence régulière								1	0	1	1	1	1 à 2	1	2 à 3	1	3	2	2	1	2 à 3	3	3
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		Présence irrégulière								1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 à 2	0
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	3	3	3	5	3	4	3	3	4	5	6	3	3	4	5 à 6	6	6	6	6	5	7	6 à 7	9	8	
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Présence régulière (1 à 2 couples)																		2	2	1	2	2	
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		Présence irrégulière																		0	1	1	1	2	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	3	3	3 à 4	4	3	4 à 5	3	1 à 2	1	1 à 2	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Présence irrégulière								2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

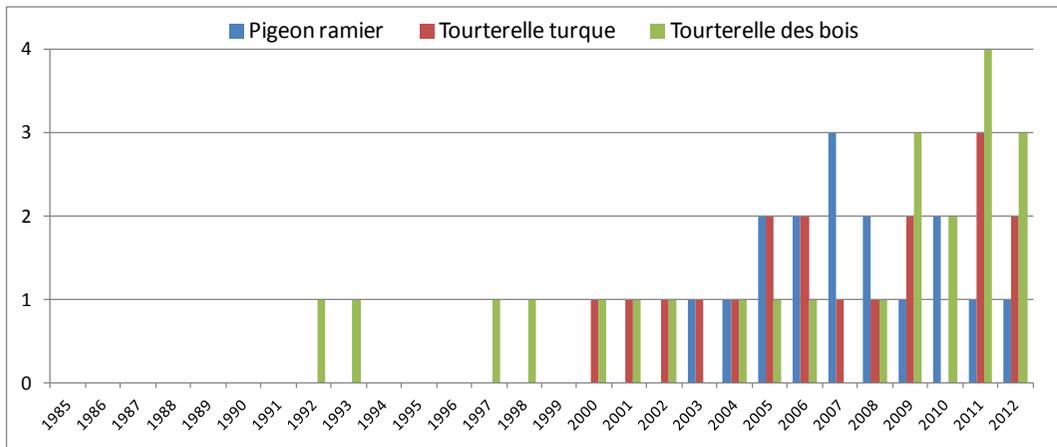
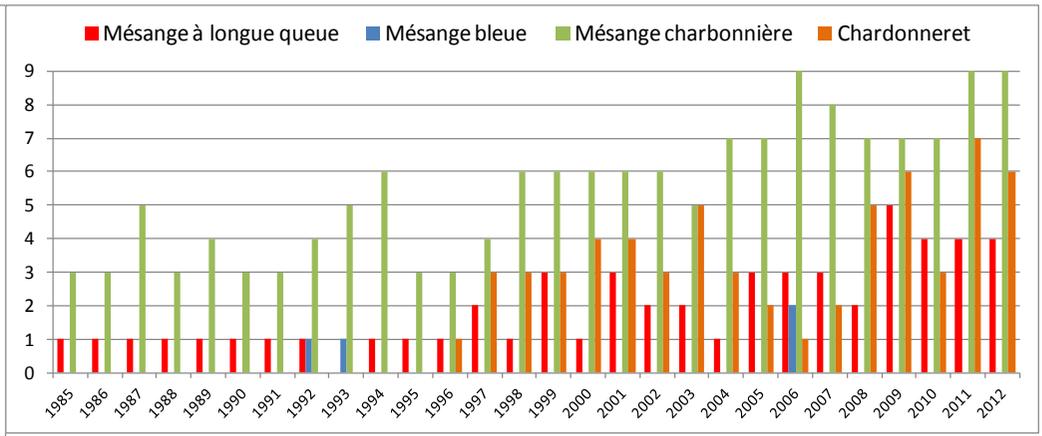
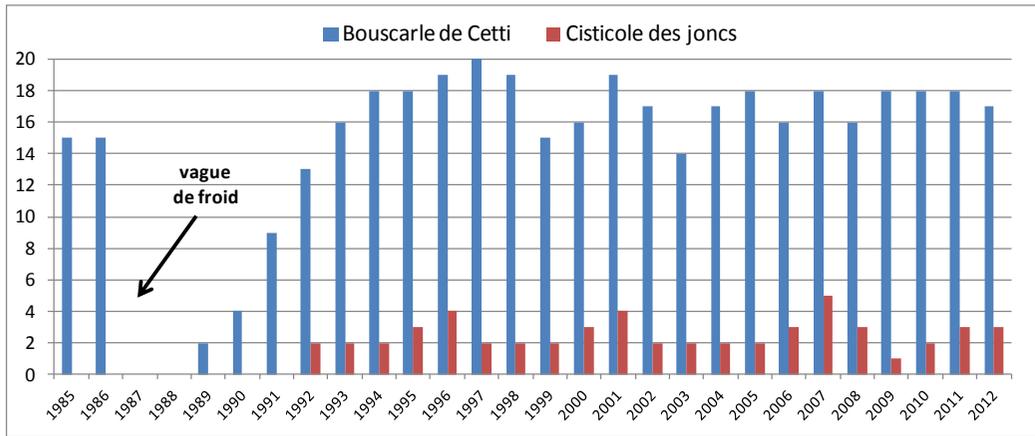
On note en 2012 un niveau de reproduction proche de celui des trois années précédentes. L'augmentation constatée l'an dernier du nombre d'hypolaïs polyglotte et de chardonnerets nicheurs se confirme, ainsi que le maintien, à un bon niveau, des rossignols et bouscarles et l'augmentation du nombre de couples d'étourneaux sansonnet.

Les hirondelles rustiques nichent dans les observatoires du sentier nature (quatre couples).

D'autres espèces que celles mentionnées dans le tableau ci-dessus nichent plus ou moins régulièrement à la Capelière, il s'agit du coucou gris, des pics (l'épeiche et l'épeichette irrégulièrement), des moineaux domestique et friquet et de la corneille noire.

En dehors des passereaux, notons que quatre couples de hérons cendrés ont tenté de nicher en 2012 au nord du domaine dans les peupliers blancs (3 en 2006, 5 en 2007, 3 en 2008, 3 en 2009, 4 en 2010, 1 en 2011) ; au moins 2 jeunes à l'envol ont été observés. Un couple de cigognes blanches, installé depuis 2006, a produit en 2012 (comme en 2009, 2010 et 2011) 3 jeunes à l'envol dans le même secteur que les hérons cendrés. Par ailleurs, plusieurs couples de faisans de Colchide nichent dans la pelouse au sud-est du domaine. Dans les marais et canaux, canard colvert, nette rousse, foulque macroule, poule d'eau, râle d'eau et blongios nain se reproduisent assez régulièrement.





Les graphiques proposés ci-contre reprennent l'évolution des principaux nicheurs depuis 1985 (pour certaines espèces présentes en petit nombre, l'interprétation des fluctuations doit être considérée avec prudence...) :

Rossignols, hypolaïs et fauvettes à tête noire nichent en nombre et voient leurs effectifs fluctuer dans une fourchette assez large, mais le nombre de nicheurs reste assez constant ; bouscarles et cisticoles sont dans le même cas, sauf hiver très froid qui entraîne des mortalités importantes ; les fauvettes mélanocéphales, après une nette augmentation en 2010, voient leur effectif nicheur revenir en 2012 à un niveau plus habituel. Les lusciniolles et rousserolles, nicheuses en roselière, sont de moins en moins contactées à la

Capelière, seule la rousserole effarvate est encore présente : ceci traduit probablement l'évolution de la roselière vers un stade plus forestier qui profite aux mésanges (sauf bleue) et chardonnerets dont les effectifs augmentent ces dernières années. Notons, enfin, l'augmentation depuis quelques années de la nidification des tourterelles, mais la diminution récente de celle du pigeon ramier.